



COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Mercredi 24 septembre 2025

Rapport

Evaluation des transferts de charges

Suite à la reprise en gestion du camping de Vonnas

1- Contexte général

Dans le cadre de sa stratégie touristique, la Communauté de Communes a approuvé, par délibération en date 24 octobre 2024, la création d'une Zone d'Activité Touristique comprenant le camping et le gymnase du Renom à Vonnas.

La création de cette Zone d'Activité Touristique a entraîné de plein droit la mise à disposition du camping de la commune de Vonnas à la Communauté de communes, acté par un Procès-Verbal de Transfert dûment signé à effet au 1^{er} janvier 2025.

2- Rôle de la CLECT

La CLECT doit mesurer les charges transférées .

3- Evaluation des charges transférées de la Commune de Vonnas à la Communauté de Communes

Considérant que l'année 2024 était une année transitoire lors de laquelle la commune de Vonnas a pris soin de rééquilibrer les comptes avant de transférer le bien à la Communauté de Communes, il n'est pas opportun d'en tenir compte pour calculer les charges.

Charges 2022		recette 2022	Charges 2023		recette 2023
camping		77 198,58 €			80 110,95 €
	snack	17 480,44 €			6 387,03 €
	126 590,99 €	94 679,02 €	114 843,43 €		86 497,98 €
DEFICIT		-31 911,97			-28 345,45
MOYENNE DEFICIT SUR 2 ANS					-30 128,71 €

A rajouter au regard de la gestion future

Manque 1 poste sur 6 mois - 16 584,72 €
brut chargé : env 2764,12€ / mois

Intervention des serv tech Vonnas (entretien) - 8 000,00 €

Rattrapage d'entretien (haies) - 6 000,00 €

Estimation du DEFICIT A VENIR - 60 713,43 € Hors recette / futurs investissements

4- Décision de la CLECT

- Charges transférées = Estimation du déficit arrondi à 60 000 €

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20251013-20250929-21DCC-DE
Date de télétransmission : 13/10/2025
Date de réception préfecture : 13/10/2025